Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_287-DE

DC_2025_287

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 10 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 12/12/2025

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Pascal BARBRON - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Constance MOUCHOTTE - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Fabienne BELLOIR,Magali BUDOR donne pouvoir à Bernard RENOU,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gilbert GERARD,Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Anne BRIDEL donne pouvoir à Constance MOUCHOTTE,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Nicolas MIJOULE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Nicolas KERDRAON donne pouvoir à Erwann ROUGIER,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Paul LAPAUSE

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Elisabeth DELAHAYE,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Michel ERRARD,Marie-Christine MORICE,Ludovic LE SQUER,Joseph JEULAND,Christian STEPHAN,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Pauline SEGRETAIN,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_287-DE

DC_2025_287

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération en date du 8 décembre 2025 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'Agglomération

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2024_179 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative à l'élection des membres du Bureau d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2024_181 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération du 8 décembre 2025 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_287-DE

DC_2025_287

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DB_2025_039 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 novembre 2025

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 novembre 2025.

DB_2025_040 : Aide Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée : attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

Considérant la demande de subvention de l'agriculteur, détaillée dans le tableau ci-dessous, au titre des Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée dans le cadre de sa nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté et/ou son engagement dans une démarche environnementale ;
Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes, ont émis un avis favorable au dossier de demande de subvention ;

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait Aide Jeunes Agriculteurs	Bonus Exploitation Engagée
EI THOMAS MOLENAAR / Thomas MOLENAAR	DOMALAIN	Vaches laitières et cultures	Installation en entreprise individuelle. Reprise de la ferme familiale de 85 vaches laitières.	3 000 €	0 €
EI TANGUY LAINE / Tanguy LAINE	GENNES SUR SEICHE	Vaches laitières et cultures en agriculture biologique	Installation en entreprise individuelle. Reprend une ferme en bio de 70 vaches laitières.	3 000 €	0 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2025_041 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Dénomination du commerce / de l'artisan	**Activité**	**Commune**	**Nature du projet d'investissement**	**Montant prévisionnel du projet (HT)**	**Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)**	**Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat**	**Montant maximum de la subvention globale attribuée**	**Quote-part prévision nelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)**	**Reste à charge pour Vitré Communauté**
BAM / ODETTE	Restauration traditionnelle	VITRE	Investissement dans du matériel pour démarrer son activité et travaux de mise	84 490,55 €	84 490,55 €	25 000,00 €	7 500,00 €	2 250,00 €	5 250,00 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_287-DE

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

			aux normes électriques						

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2025_042 : Parc d'activités économiques Pigeon Blanc - Saint Germain du Pinel - cession d un foncier à l'entreprise MCB charpente, Monsieur MOÏSE Marin ou toute société tierce ou toute autre personne physique ou moral s'y substituant.

Considérant la sollicitation de l'entreprise MCB charpente représentée par Monsieur Marin MOISE, de se porter acquéreur de la parcelle A n° 834p, située Parc d'activités économiques de Pigeon Blanc à Saint Germain du Pinel, d'une surface de 8 932 m², à parfaire ou à diminuer, selon bornage définitif, afin d'y construire un bâtiment d'environ 2000 m² destiné à l'activité de conception de charpentes longues portées.
Considérant que l'entreprise MCB Charpente est spécialisée dans le domaine de fabrication et de la pose de charpentes grandes longueurs principalement destinées au secteur agricole.
Considérant l'augmentation de l'activité de l'entreprise, nécessitant la création d'un nouveau site et le déplacement de son activité actuellement basée à CRAON (53) ;
Considérant que l'entreprise MCB charpente emploie 14 personnes et que la création de ce nouveau bâtiment permettra la création de 4 emplois supplémentaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2025_043 : **Parc d' activités économiques de la Gaultière - DOMAGNE - cession d'un foncier au profit de la société MAN TP représentée par monsieur Ludovic BATTEUX , ou toute société tierce ou toute personne physique ou morale s'y substituant.**

Considérant la sollicitation de l'entreprise MAN TP, représentée par Monsieur Ludovic BATTEUX, de se porter acquéreur de la parcelle E n° 2727p, située Parc d'activités économiques de la Gaultière à DOMAGNE d'une surface de 5 000m², à parfaire ou à diminuer, selon bornage définitif, afin d'y construire des silos de stockage de matériaux de déconstruction.
Considérant que l'entreprise MAN TP est spécialisée dans le domaine des Travaux Publics et des Réseaux fabrication et de la pose de charpentes grandes longueurs principalement destinées au secteur agricole et qu'elle emploie 30 salariés à Montreuil-sous-Pérouse.
Considérant le besoin exprimer de créer un site de stockage secondaire, au plus près des chantiers de l'entreprise, permettant de stocker des matériaux et des engins de chantier.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2025_044 : **Association OGEC Lycée Hotelier Sainte Thérèse - La Guerche de Bretagne - Soutien au développement de l'offre d'enseignement supérieur**

Considérant l'activité du lycée hôtelier de La Guerche de Bretagne qui œuvre dans le domaine de la formation des jeunes dans les métiers de la restauration, de l'hôtellerie ;
Considérant que le lycée hôtelier de La Guerche de Bretagne accueille plus de 200 élèves jusqu'au baccalauréat et environ 30 étud
Considérant la progression des effectifs des dernières années et la saturation du site actuel ;
Considérant les perspectives d'ouverture de nouvelles filières et de renforcement des filières actuelles, principalement dans l'Enseignement Supérieur ;
Considérant l'avis favorable de l'autorité de tutelle de l'établissement pour la mise en place d'une étude

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_287-DE

DC_2025_287

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

d'opportunité et de faisabilité d'un agrandissement des capacités d'accueil du lycée hôtelier permettant, à termes, d'accueillir plus de 350 élèves ;
Considérant l'appui sollicité auprès de la société d'économie mixte Sembreizh afin d'étendre le site dans un bâtiment existant situé à proximité du lycée hôtelier ;
Considérant le coût total de l'étude estimé à 32 865 € ;
Considérant la demande de subvention exceptionnelle de l'association OGEC Lycée Hôtelier Sainte Thérèse à hauteur de 9 607 € afin de cofinancer cette étude ;
Considérant que cette étude concours au développement de l'offre d'enseignement supérieur du territoire en cohérence avec les orientations de la collectivité en la matière.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 19/12/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par : Alexandra LEMERCIER
Date : 19/12/2025
Qualité : 12e vice-présidente : Alexandra Lemercier

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.